

## Bon à savoir

Le parent est seul responsable de son enfant jusqu'au passage du Pédibus à son arrêt.

L'enfant est pris en charge par l'adulte accompagnateur lorsqu'il "prend" l'autobus pédestre à un arrêt sur la ligne.

Ce dernier s'engage à accompagner les enfants dans la bienveillance et dans le respect des règles de sécurité.

La responsabilité passe ensuite à l'établissement scolaire ou au Claeé au terminus de la ligne, situé dans l'enceinte de l'école.

## Liens utiles

[toulouse-metropole.fr](http://toulouse-metropole.fr)  
[ademe.fr](http://ademe.fr)

Votre interlocuteur :

Toulouse Métropole  
Direction Mobilités Gestion Réseaux  
[pedibus@toulouse-metropole.fr](mailto:pedibus@toulouse-metropole.fr)



Imprimerie Toulouse Métropole - Direction de la communication - MAJ 05/2019

Créer un **pédibus**  
dans votre école ou  
centre de loisirs



**Mode d'emploi**

PLANclimat  
On s'y met tous !

toulouse  
métropole

en grand !

## Le **pédibus**, qu'est-ce que c'est ?

*Un pédibus ou autobus pédestre est un système de ramassage scolaire organisé et effectué par les parents d'élèves qui se relaient pour accompagner un groupe d'enfants à l'école et au Clé.*

*Il fonctionne comme un autobus avec des circuits, des arrêts et des horaires de passage. L'itinéraire privilégie la sécurité des enfants. Les parents amènent leurs enfants à l'arrêt de leur choix (1 minute d'arrêt). Les enfants sont intégrés dans le pédibus et conduits à l'école. Des adultes accompagnateurs ouvrent et ferment le convoi afin de veiller au bon déroulement du déplacement et de s'assurer que les enfants marchent en file 2 par 2, en restant toujours sur les trottoirs.*



Un "pédibus"

pour accompagner en toute sécurité vos enfants à l'école.

## Les avantages du **pédibus**

- **Plus de sécurité** : il permet l'apprentissage des règles de circulation et répond aux problèmes d'insécurité aux abords des écoles, en réduisant le trafic automobile et le stationnement anarchique.
- **Moins de pollution** : il réduit les nuisances liées à l'utilisation de la voiture car l'école est souvent située près du domicile et ce sont les premiers kilomètres qui sont les plus polluants. De plus, les enfants prennent l'habitude dès leur plus jeune âge de se déplacer autrement qu'en voiture pour des trajets courts.
- **Une pratique favorable à la santé** : il permet aux enfants de faire de l'exercice tous les jours et contribue à ce titre à prévenir l'obésité.
- **Une démarche solidaire** : il crée du lien social au travers d'une démarche solidaire entre les familles...

" Écologique, 

convivial et bon pour la santé,  
le **pédibus** n'offre que des avantages ! "

## Créer un **pédibus** dans son école : les étapes pas à pas

La mise en place d'un pédibus se fait en trois étapes qui associent à des degrés divers la communauté éducative, les parents d'élèves et Toulouse Métropole.

### Définition du projet

Une réflexion interne au groupe scolaire doit être menée, permettant de :

- Recueillir les habitudes en matière de déplacements.
- Relever le nombre de parents des familles intéressés par le dispositif, ceux qui seraient prêts à s'investir en tant qu'accompagnateurs.
- Déterminer les itinéraires empruntés par les enfants.

### Étude et validation des itinéraires

- La première étape consiste à définir des trajets d'une durée maximale de 25 minutes de marche puis à relever les aménagements de voirie nécessaires à la sécurisation des parcours.
- Les lignes sont validées avec le concours de Toulouse Métropole (prévoir un délai moyen d'un mois).
- À l'issue de ce travail, une journée test est généralement organisée.

### Lancement effectif du pédibus

Une fois les trajets validés, les aménagements effectués et la journée test organisée, il ne reste plus qu'à se lancer dans l'aventure...

### Toulouse Métropole vous accompagne !

Toulouse Métropole soutient la création de pédibus à plusieurs niveaux :

- 1 En analysant les données fournies par l'école.
- 2 En définissant des parcours et en les sécurisant (pose d'une signalétique spécifique).
- 3 En fournissant le matériel de sécurité (gilets de signalisation, brassards, panneaux stop...) ainsi que les supports d'information.